

2025/22

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 01/04//2025
Date d'affichage : 08/04/2025

Membres en exercice : 10
Présents : 08 Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de BRICHET-BILLET Alex, Maire

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, LOCATELLI Sandrine, JOUVE Jean-Christophe,
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, GRIGIS Vincent, RAVIER Marie-Noelle

Absentes et excusées : ODOIX Raymonde qui a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET,
MARTIN Chloé qui a donné procuration à CROSSON - PETMEZAKIS Isalia.

VOTE DES TAUX

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes pour l'année 2025 lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le Conseil Municipal décide :

de fixer les taux suivants

-	taxe foncière sur le bâti	35,68 %
-	taxe foncière sur le non-bâti	55,81 %
-	taxe d'habitation	13.57 %

de notifier cette décision aux services préfectoraux

de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

NOTRE DAME DE L'OSIER, LE 08/04/2025

LE MAIRE
BRICHET-BILLET ALEX

LE SECRETAIRE DE SEANCE
MICHEL CARRIER

